



## PRECONISATIONS ET GUIDE DES BONNES PRATIQUES SUR L'ACHAT DE PRODUITS NON LOCAUX

Être en AMAP, c'est relocaliser son alimentation, soutenir un·e paysan·ne local·e, se sentir concerné·e par l'avenir de l'agriculture et plus largement de notre environnement. Cependant, on ne trouve pas tout en AMAP, et certaines AMAP commencent à se poser la question de commander des produits non locaux comme des fruits, certaines viandes, de l'huile, des fromages... Comment garder l'esprit consomm'action avec des produits non locaux ?

### Le cadre AMAP et l'ambition d'essaimer l'esprit des AMAP

Une AMAP est un collectif formé de citoyen·nes engagé·es dans un partenariat solidaire et local avec un·e paysan·ne. La charte des AMAP précise les conditions de ce partenariat, et insiste notamment sur l'absence d'intermédiaire (Principe n°5) et la création de lien social entre amapien·nes et paysan·nes (Engagement social) qui facilite la transparence, la confiance et la construction d'une coproduction agricole.

L'achat de produits non locaux rend difficile le respect de ces deux points cruciaux, puisque la distance ne permet pas au/à la paysan·ne d'être présent·e pendant la distribution, et rend plus difficile l'interconnaissance, la coproduction et la transparence sur les méthodes de production.

Il est néanmoins dans la continuité de la démarche AMAP de vouloir diversifier les produits en relation directe avec les producteurs, pour lesquels le cadre AMAP n'est pas toujours adapté. La charte des AMAP invite dans son dernier paragraphe à une dissémination positive de « l'esprit AMAP », ainsi qu'à une démarche d'expérimentation et de créativité pour inscrire les AMAP dans un mouvement citoyen, vivant et transformateur.

Il est donc possible d'envisager d'autres cadres, à l'instar des groupements d'achat solidaire, qui abordent la même éthique que les AMAP.

### La solution des GAS, Groupements d'Achat Solidaire

Un GAS est un groupe de personnes qui se rassemblent pour s'approvisionner en produits écologiques de qualité directement chez des producteur·rices, en vente directe (pas d'intermédiaire) ou en circuit court (un intermédiaire maximum, en général le transporteur). Il s'agit d'une alternative concrète à la grande distribution, visant à soutenir l'agriculture paysanne.

A la différence des AMAP, un achat solidaire peut être ponctuel. Cela peut concerner des produits frais (fruits, légumes) ou des produits transformés (sucre, fromage, huile), il est donc indispensable de s'informer de la provenance des matières premières et des méthodes de production.



## Les questions à se poser avant de lancer un achat solidaire :

- 👉 S'agit-il d'agriculture paysanne (Autonomie des fermes, diversité, conditions de travail dignes. Voir la [Charte de l'Agriculture Paysanne](#)) ?
- 👉 Le/la paysan-ne utilise-t-il/elle des méthodes agro-écologiques (adaptées au territoire, libres de produits de synthèse, favorisant la biodiversité végétale et animale)
- 👉 Le/la paysan-ne est-il/elle transparent-e sur ses pratiques ?
- 👉 Combien d'intermédiaires sont nécessaires à la livraison ?
- 👉 Quels sont les coûts écologiques de la livraison (quel transport, combien de kilomètres) ?

Un partenariat à travers un GAS ne doit pas se faire au détriment de la contractualisation en AMAP, qui permet un engagement au-delà de la commande et une sécurité pour les paysan-nés en AMAP.

Si vous souhaitez vous lancer dans cette aventure, **mutualisez les forces**. Contactez les AMAP autour de chez vous pour constituer un GAS entre plusieurs AMAP.

### Témoignage de Claudine, de l'association Vasq'et caetera

« Nous avons informé, lors d'une AG, des risques encourus par notre AMAP et le réseau si nous faisons des achats hors "contrat amap". Nous avons sollicité un groupe de volontaires pour créer une association différente de l'AMAP. C'est un adhérent différent qui se charge, pour chaque achat, de regrouper les paiements une semaine à l'avance, et de les transmettre au producteur ou artisan. »  
Consultez les [statuts du GAS Vasq'et Caetera](#) en ligne.

## Le rôle du Réseau AMAP Hauts-de-France

La Réseau n'a pas vocation à accompagner le développement de ces initiatives. Il peut mettre à disposition les informations dont il dispose par son réseau d'acteurs engagés dans le développement d'alternatives, et donner des clés pour éclairer les AMAP par rapport à ce type de partenariat, notamment vis-à-vis des valeurs défendues par la charte des AMAP.

## Illustrations



### Exemple d'un partenariat cohérent avec le cadre AMAP

Deux fois par an, des producteurs d'agrumes d'Espagne s'associent pour livrer des fruits à plusieurs GAS de la région Hauts-de-France. L'un d'entre eux fait le déplacement pour rencontrer un maximum de GAS au moment de la livraison et répondre à leurs questions sur les méthodes de production. Tous les producteurs sont labellisés, et démontrent une grande transparence sur les méthodes de travail. Ils communiquent avec les membres du GAS tout au long de l'année pour les informer des évolutions sur les fermes et seraient ravis de recevoir quelques membres du GAS dans leur ferme, s'ils venaient à passer par chez eux.



### Exemple d'un partenariat non cohérent avec l'esprit AMAP

Un commerçant du sud de la France achète de l'huile d'olive à de nombreux producteurs espagnols et italiens et cherche des débouchés en France. Il engage un transporteur pour livrer les différents GAS et est peu enclin à fournir des informations précises sur ses partenaires producteurs, ni sur les certificats de production.